

# Abus environnementaux : la stratégie se précise

**Wallonie** Le cabinet Tellier a détaillé les priorités lors du second forum de la propreté publique organisé par BeWapp.

Le second forum de la propreté publique, qui s'est tenu ce jeudi à l'initiative de l'ASBL BeWapp (qui rassemble Comeos, la Fevia et Fost Plus) et regroupe de nombreux acteurs du secteur environnemental, a été l'occasion pour la ministre de l'Environnement Céline Tellier, par la voix de son cabinet, de préciser sa stratégie visant à renforcer la lutte contre la délinquance et la criminalité environnementales. Une stratégie sur le moyen terme, puisque son opérationnalisation s'étale du quatrième trimestre 2021 au deuxième trimestre 2024.

## Cadre juridique et coordination

Du point de vue législatif, il s'agit d'assurer la consolidation du décret relatif à la délinquance environnementale, qui doit entrer en vigueur, au plus tard, en juillet 2022. Avec quelques enjeux de taille à la clé, tel un fichier central dont la "mise en production" est jugée prioritaire, tout comme le "cadre juridique qui renforcerait l'effectivité du principe 'pollueur-payeur'".

Des mesures visant à coordonner les acteurs de la répression sont déjà en cours d'élaboration ou en voie de l'être.

Toujours d'un point de vue législatif, il est également question d'étendre "la compétence territoriale pour permettre à la justice de poursuivre et de juger des auteurs d'infractions environnementales graves quand celles-ci sont commises par des étrangers et à partir d'un territoire étranger, mais qui ont des conséquences graves sur l'environnement, la biodiversité ou encore les habitats wallons protégés".

## Formation et communication

Outre ce cadre juridique en voie de consolidation, un certain nombre de mesures visant à coordonner les acteurs de la répression sont déjà en cours d'élaboration ou en voie de l'être. Ainsi de la création et de l'animation de plateformes dynamiques d'échange entre agents constatateurs communaux et régionaux, services normatifs et de contrôle, inspection et police, fonctionnaire sanctionnateur, ministère public, etc.

La formation continue des agents constatateurs et fonctionnaires sanctionnateurs (ainsi que des magistrats qui le souhaitent) est aussi au programme.

Un effort de communication est également sur les rails, sous la forme d'un site internet dédié à la lutte contre la délinquance environnementale, l'objectif étant de "communiquer tant sur ce qui concerne les contrôles que sur les poursuites administratives", ou "d'améliorer la transparence vers le public sur la politique répressive". Ce site servirait aussi de plateforme de publication des normes (législation, procédures...) et des permis d'environnement, ainsi que pour communiquer sur les statistiques de contrôle.

Enfin, l'attention portée au bien-être animal se précise, elle aussi : il s'agit en effet de "constituer une première ligne de vigilance et de proximité contre la négligence animale par les agents communaux et la police locale", ou d'adapter le formulaire de plainte en ligne pour plus d'efficacité.

Clément Boileau



La Libre Belgique édition nationale 19/11/2021, pages 20 & 21

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique édition nationale

